

Chasse à Bouzon-Gellenave

Pour les invités aussi, la carte de la commune est valable toute l'année



Chasse à Bouzon-Gellenave

L'assemblée générale de la Société de chasse de Bouzon-Gellenave a eu lieu jeudi 5 septembre 2019, à la salle des fêtes. En présence de Nicole Duclos, maire du village.

Le président, Benjamin Van De Castele, était assisté de Patrick Priam, trésorier, et de Bernard Volpato, vice-président. Ledit bureau a été renouvelé et un « membre » lui a été ajouté : Jean-Louis Bonnet. À noter qu'il y a 23 adhérents, dont 10 étaient présents.

Benjamin Van De Castele rappelle qu'il n'y aura pas de chasse le 14 septembre à cause du trail Saint-Mont vignoble en course.

Le président donne le bilan des activités de la saison écoulée :

chevreuils : 17 étaient autorisés, dont trois ont été vendus ; il y aura aussi 17 bracelets cette année ; il restera à déterminer si l'on fait des battues et si l'on chasse à l'affût ou à l'approche (à réaliser avant le 31 décembre) ; le bracelet vaut 30 euros ou 40 si l'on garde le gibier,

faisans : 40 faisans sont lâchés le samedi 6 septembre et 40 autres seront lâchés à l'ouverture ; les journées de chasse sont à déterminer,

lièvres : chaque chasseur a droit à trois lièvres par an (sans changement),

sangliers : ils ont fait beaucoup de dégâts dans les cultures pendant la saison écoulée, vu l'absence de glands et de châtaignes dans les forêts ; la Fédération rembourse les dégâts, elle demande donc que l'on fasse un effort sur la chasse aux sangliers : un coup de téléphone de quelqu'un qui a vu un sanglier le matin et l'on déclenche la chasse au plus tard l'après-midi.

Le permis national est à 215 euros et le permis départemental est à 150 euros. Si l'on veut passer du départemental au national, on ne paye que le complément. Quant à la carte de la commune, elle reste à 20 euros. Les invités payent cette somme une seule fois, même s'ils viennent plusieurs fois chasser à Bouzon-Gellenave.

Finances

Les dépenses ont été de 1 692,50 euros et les recettes se sont élevées à 1 901,00 euros, soit un solde positif de 208,50 euros. Noter qu'il y a environ 4 000 euros sur le compte de la Société.

N.B. - Sur la photo du haut de page, on voit, au 1er rang à droite, Nicole Duclos et Bernard Volpato.



Benjamin Van De Castele



Patrick Priam et Benjamin Van De Castele